



« 6 heures de Meaux » Des voiliers radiocommandés des classes 1 mètre

Avis de course

Les « 6 heures » se déroulent par équipage de 2 skippers.

Les équipages peuvent être constitués de membres d'un même club ou de clubs différents.

Les équipages devront s'acquitter de l'assurance spécifique à la manifestation (comprise dans les droits d'inscription).

Chaque équipage dispose d'un seul voilier engagé.

- Un voilier de remplacement peut être enregistré, il devra être équipé de la même fréquence radio que celle du voilier engagé (L'attribution des fréquences s'effectue dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, sauf pour la bande 2,4 Ghz).
- Dès que le voilier de remplacement est mis à l'eau, le voilier engagé doit être dégréé.

Au fur et à mesure des inscriptions les équipages trouveront leur confirmation de participation sur le site du club.

Les voiliers engagés sont de la classe F5E (NAVIGA) ou d'une classe internationale 1M (ISAF).

Le voilier engagé est contrôlé avant départ ou pendant la régata lors d'un changement de voilure ou de batterie. Si nécessaire le voilier de remplacement sera contrôlé avant sa mise à l'eau.

Le changement de jeu de voiles est autorisé pendant la course en fonction des conditions météorologiques.

Tout jeu de voiles est autorisé à la seule condition qu'il soit conforme à la jauge de la classe engagée.

Dans le cas d'un équipement de radiocommande émetteur/récepteur à quartz, l'ensemble de radiocommande de remplacement doit être compatible avec celui équipant le modèle (même fréquence) ou dans la bande des 2,4 Ghz.

Le contrôle des équipages, voiliers, équipements est effectué de 9 h à 10 h.

Le départ est donné 10 h 15.

Les règles de navigation sont celles de la voile grandeur.

Nota :

- toute faute non corrigée entraîne une pénalité d'un passage
- **le touché de bouée n'est pas autorisé**, il doit être réparé
- tout manque de respect aux autres équipages entraîne une pénalité d'un passage.

L'arrivée est programmée pour 16 h 15.

La proclamation des résultats : 16 h 30.

Le classement sera établi comme suit:

- Le voilier ayant effectué le maximum de passages est déclaré vainqueur.
- Pour les autres participants le classement s'effectue dans l'ordre décroissant du nombre de passages.
- En cas de nombre de passages identiques, il sera pris en compte la position aux marques du parcours au moment de l'arrêt de la course après que le premier voilier ait franchi la ligne d'arrivée.

Inscription

- Droit d'inscription : **15 € par équipage**

Cette rencontre se définit dans un esprit amical de rencontre de voiliers, il est donné la possibilité aux indépendants d'y participer à la seule condition de s'acquitter des droits d'inscription.

- Nombre d'équipage est limité à 12
- La liste des équipages sera mise en ligne au fur et à mesure des inscriptions (www.m-c-meaux.fr)

Parcours

Il représente la lettre « M » et sera fixe quel que soit l'orientation du vent pendant la régates

Pour le bien de tous et le respect de l'environnement n'oubliez pas d'apporter votre verre réutilisable

***Dimanche
5 septembre 2021***

6 Heures de Meaux

***des voiliers RC
1 mètre en
équipage***

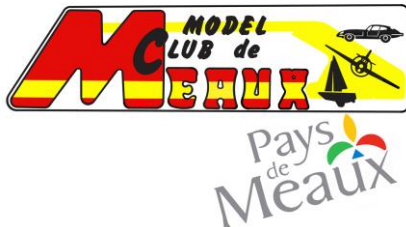
Bassin nautique de Meaux (77)

www.m-c-meaux.fr ou www.m-c-meaux.info



@m-c-meaux

Respectez l'environnement, à ne pas jeter sur la voie publique



Dimanche 5 septembre 2021
« 6 heures de MEAUX »
Voilier F5E & 1M

Fiche à retourner **avant le 29 août 2021** au :

MODEL CLUB de MEAUX 11 rue Sébastien de Brossard 77100 MEAUX

EQUIPAGE

Equipier 1: Nom/Prénom _____

Nom du club: _____

Equipier 2: Nom/Prénom _____

Si équipier 3: Nom/Prénom _____

Voilier

N° de voile : _____

Fréquence 2,4 Ghz Fréquence 1: _____ ou Fréquence 1: _____ Fréquence 2: _____

Voilier de remplacement ou « mulet » N° de voile : _____

Inscription : forfait par équipage = 15 € (chèque à joindre à la fiche d'inscription) ou par virement :

IBAN FR76 1870 6000 0011 0027 8600 121 Bank identification Code : AGRIFRPP887

Nota : adresse de contact de l'un des membres d'équipage

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de tél : _____

E-mail : _____ @ _____

ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE

Je soussigné _____ certifie détenir une assurance (*) de responsabilité civile en cours de validité couvrant les risques liés au modélisme lors d'une rencontre ou d'une compétition.

Assureur : _____ N° du contrat : _____

Fournir une copie ou présenter l'attestation de l'assureur à l'ouverture de la manifestation

ou

Fédération : FFAM FFMF FFVRC UFOLEP UMN N° de licence: _____

Présenter la licence en cours de validité à l'ouverture de la manifestation

N'ayant pas d'attestation de responsabilité civile liée à la pratique du modélisme je souscris auprès de l'organisateur une assurance de 3 € pour la durée de la manifestation.

Signature :

Date : _____

(*) L'assurance des cartes bleues ne couvre pas l'activité lors d'une manifestation = uniquement usage privé



PROCOLE MODELISME NAVAL

Préambule:

L'ensemble des règles et des consignes s'appliquent en suivant les protocoles de santé publique « coronavirus ».
Les règles et les consignes du club ci-dessous s'appuient sur les textes édités par:

- Le Ministère des Sports
- Le Ministère de la Santé

DISPOSITIONS

- Pratique individuelle dans la limite de groupes de 10 personnes en même temps sur un même lieu
- Tout participant ne peut pas accéder à l'activité sans son masque, sans son gel hydro-alcoolique ou/et moyen pour se laver les mains avec du savon
- Toute rencontre ou compétition, regroupant des modélistes en groupes multiples de 10 personnes, se déroule dans le respect des règles de distanciation sociale
- Un registre journalier est tenu des présents
- Port du masque obligatoire sur le lieu de l'activité si non possibilité de respecter la distance de 1 m
- **Les participants utilisent exclusivement leur propre matériel par équipage**
- La zone de pilotage est définie pour respecter la distanciation sociale entre chaque participant à une rencontre ou une compétition
- **Tout matériel touché est après utilisation désinfecté, même lors de changement de skipper**
- Tout participant à une activité apportant sa table et sa chaise ne doit pas les mettre à la disposition d'un autre participant et doit les désinfecter au préalable
- Les tables communes en fin d'activité sont désinfectées par les membres du club
- Tout moment de convivialité organisé est géré et servi par une seule personne disposant de masque et/ou visière de protection, de gants ou/et de gel hydro-alcoolique ou/et d'un autre moyen pour se laver les mains au savon
- Le club ne fournit aucun matériel de restauration (verre, assiette, serviette, fourchette, couteau, etc.)
- **Une poubelle spécifique aux moyens de protection jetables est mis à disposition**
- Aucun moyen de protection à usage unique (masque, gants, serviette nettoyante, etc.) n'est jeté sur la voie publique
- **La cigarette et le vapotage sont interdits dans les activités et à proximité CE n°1907/2006 P00484V02/02**
- Port obligatoire du masque **ou** de la visière protectrice aux abords d'un bassin de navigation
- Port du masque et de lunettes larges **ou** de la visière protectrice lors du pilotage
- **Pas d'utilisation de gel hydro alcoolique en présence de modèle à machine à vapeur**



Exposition, démonstration, salon, porte-ouverte, etc.

- Se déroulant sous la forme de plusieurs groupes de 10 personnes
- Port du masque obligatoire sur le site
- Face au public port obligatoire du masque et/ou de la visière protectrice
- Port du masque et de lunettes larges **ou** de la visière protectrice lors du pilotage
- Le matériel mis à la disposition du public lors d'initiation doit être désinfecté avant et après chaque utilisation
- Les tables communes de présentation sont désinfectées en fin d'activité par les membres du club



SECURITE GEL HYDROALCOOLIQUE MAINS règlement CE n°1272/2008

- **Lavage 5 gels consécutifs puis 1 au savon**
- Liquide et vapeurs inflammables
- Provoque une irritation des yeux
- Tenir hors de la portée des enfants les produits de désinfection